

NATURA 2000

en basse vallée du Rhône

Lettre d'information N° 8

L'éditorial d'Anne Claudius-Petit

Présidente du Parc naturel régional de Camargue
et de la Réserve de Biosphère de Camargue



Depuis de nombreuses années et pour des raisons tant de compétences et de continuité territoriale que d'expérience de la concertation et du développement de mesures contractuelles, le Parc naturel régional de Camargue est en charge de l'animation de 8 sites Natura 2000, au titre des deux directives européennes "Habitats, Faune, Flore" et "Oiseaux".

Le renouvellement de l'animation par le Parc des sites mixtes et terrestres a été acté lors des différents Comités de Pilotage en 2024.

Trois sites suivent actuellement une procédure de modification de leur périmètre, dont la phase de consultation devrait être lancée en 2026.

En Camargue, la presque totalité du delta du Rhône (petite Camargue, grande Camargue et Plan du Bourg) est concernée par le réseau Natura 2000. Toute une équipe de chargés de mission, que je remercie pour leur implication, œuvre activement sur les sites terrestres et marins.

Depuis 2023, les pôles biodiversité et mer ont notamment participé à l'accompagnement des Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC) et ont contribué à la révision de la charte du Parc en lien avec le réseau des acteurs impliqués dans la vie des sites Natura 2000.

Dans cette lettre, vous pourrez retrouver certaines actions menées par le Parc avec les acteurs du territoire et les partenaires. Je les remercie tous et toutes pour leur mobilisation.

Je vous en souhaite bonne lecture.



Crédits photos
Grand dauphin: © D. Marobin
Ripisylve du Rhône: © A. Crestey

Septembre 2025

Actualités des sites “Camargue”

La cartographie des habitats du site “Camargue” actualisée en 2024

Ce projet, financé grâce aux fonds Natura 2000, a été réalisé entre Janvier 2023 et Avril 2024. Il a été mené en collaboration avec Nicolas Borel Consultant et la société i-Sea. Le procédé utilisé pour cette cartographie permet de réaliser une télédétection satellitaire multitemporelle à très haute résolution spatiale à l'aide d'images satellites Pléiades.

Pour être le plus clair possible, le but est de cartographier sur le terrain (travail de NB Consultant) différents habitats avec le plus de répliquas possible. Ces données sont transmises à i-Sea qui a développé un procédé (Biocoast) qui permet, à l'aide d'images satellites, d'extrapoler les relevés de terrain réalisés précédemment à des surfaces beaucoup plus importantes. Il s'agit donc là d'un modèle prédictif basé sur la télédétection.

Voici les résultats de l'étude en quelques chiffres :

- Une cartographie sur plus de 85 000 ha ;
- 4 images satellites utilisées ;
- 41 habitats cartographiés ;
- 1 nouvel habitat d'intérêt communautaire identifié : Forêt à Quercus ilex et Quercus rotundifolia ;
- 40 espèces végétales patrimoniales cartographiées.

Vous pouvez retrouver davantage d'information sur l'étude et la cartographie de manière détaillée à l'adresse internet suivante : <https://pnr-camargue.n2000.fr/les-sites-du-parc/le-site-camargue/la-vie-du-site/la-cartographie-des-habitats-terrestres>



Prospection au domaine du Grand radeau - ©A.Crestey

Les MAEC, un outil essentiel pour le territoire

Le Parc naturel régional de Camargue a été désigné une nouvelle fois en 2023 comme structure porteuse et animatrice des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Ces contrats Natura 2000 agricoles permettent aux agriculteurs de s'engager volontairement, pendant une durée de 5 ans, dans la mise en place de mesures favorables à la biodiversité et au maintien de leurs pratiques.

L'année 2023 a été marquée par une refonte du système à l'échelle européenne. Ainsi, entre 2023 et 2025, les exploitants ont eu la possibilité de s'engager dans 22 nouvelles mesures liées à la préservation des milieux pâturés et sagnés, la lutte contre les espèces colonisatrices, le maintien de l'irrigation gravitaire et

l'entretien des infrastructures agro-écologiques (haies, fossés et mares).

En lien avec la chargée de mission Agriculture du Parc et de nombreux partenaires (Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, Comité de Foin de Crau...), les chargés de mission Natura 2000 ont contribué à la mise en place de ces mesures au travers la rédaction des diagnostics, l'élaboration des plans de gestion et le suivi des exploitations engagées.

Depuis 2023, au sein des sites Natura 2000 “Camargue” et “3 Marais”, ce sont 176 exploitations qui ont bénéficié de ces mesures représentant un total de 8 025 ha et 252 km pour une enveloppe financière sur 5 ans de 8 298 350 € en faveur de la profession agricole.



Gardiens et taureaux Camargue - ©LGRB

De nouveaux outils de communication pour les sites Natura 2000 "Camargue"

Dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 «Camargue», la Région Sud et l'Union Européenne via le FEADER ont financé la création d'outils de communication à destination du grand public pour valoriser et sensibiliser sur les richesses du patrimoine camarguais et l'importance du lien fort entre biodiversité et activités socio-économiques.

Ainsi, 4 outils ont été créés :

- Une plaquette d'information sur les sites Natura 2000 "Camargue" ;
- Un poster sur l'importance des haies camarguaises ;
- Des kakémonos pour expliquer le réseau Natura 2000 et sa déclinaison locale en Camargue ;

- Des panneaux d'information (1,40m x 1m) installés à l'Anse de Carteau, au Domaine de la Palissade, à la Capelière, au Parc ornithologique du Pont de Gau et au Domaine de Rousty.

Vous retrouverez l'ensemble de ces outils de communication à l'adresse internet suivante :

<https://pnr-camargue.n2000.fr/les-sites-du-parc/le-site-camargue/la-vie-du-site>

N'hésitez pas à les consulter et à les télécharger !



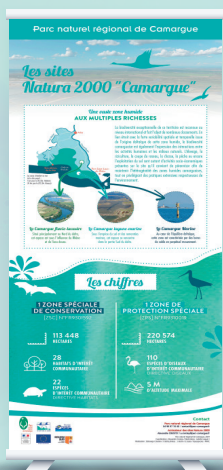
Une plaquette d'information sur les sites Natura 2000 "Camargue"



Un poster sur l'importance des haies camarguaises



Des panneaux d'information



Des kakémonos pour expliquer le réseau Natura 2000 et sa déclinaison locale en Camargue

Actualités des sites "Rhodaniens"

Les chiroptères et le Rhône

Les sites Natura 2000 "Rhodaniens" ont une importance avérée pour les chiroptères. Cette importance est due à la richesse des milieux naturels et notamment grâce à la présence de ripisylves, dont certaines sénescences remplissent pour plusieurs espèces de chiroptère la fonction de gîtes, de site d'alimentation et de corridor écologique.

Les chiroptères comptent 7 espèces d'intérêt communautaire dans les sites Rhodaniens et représentent donc un enjeu majeur.

Afin de participer au suivi des espèces pour contribuer à l'amélioration de la connaissance, le Parc réalise depuis 2018, sur les sites Natura 2000 qu'il anime, le suivi des gîtes majeurs régionaux et départementaux.



Grands rhinolophe et Murins à oreilles échanquées - ©M.Hucbourg

Ce suivi est coordonné par le Groupe Chiroptères de Provence (GCP) et la DREAL PACA dans le cadre du Plan Régional d'Actions Chiroptères (PRAC). Le suivi est réalisé en journée en photographiant les colonies présentes dans les gîtes. Puis le dénombrement des individus et leur détermination spécifique sont réalisés en se basant sur les clichés obtenus. La sensibilisation et la transmission de connaissance auprès d'un large public font partie des missions essentielles de Natura 2000.

À ce titre, des animations ont été réalisées en 2023, 2024 et 2025 lors de la Nuit internationale de la chauve-souris.

Ces animations ont également été l'occasion d'initier le public à l'observation des chiroptères, notamment grâce à du matériel d'écoute des ultrasons. Par ailleurs, le Parc

de Camargue est partenaire de la Tour du Valat pour le projet Rest-Chir'eau, qui vise à évaluer la fonctionnalité des milieux humides et des enjeux de restauration de la Trame Turquoise de l'ancien Bras de Fer du Rhône par l'étude de l'activité des chauves-souris.

Des nouveaux gîtes à chiroptères sont régulièrement découverts dans ou à proximité des sites Rhodaniens. En 2021, une colonie a été découverte sur la Commune de Pujaut. Ce gîte est désormais classé d'importance nationale et est prévu d'être ajouté au site Natura 2000 "Rhône Aval" dans le cadre de sa procédure de modification des périmètres.



Sensibilisation lors de la nuit de la chauve-souris 2024 - © A.Marquis

Bilan du plan de gestion du site du Marais de l'île Vieille

Depuis 2020 le site « Marais de l'île Vieille » est classé en tant qu'Espace Naturel Sensible (ENS). À la suite de ce classement, un plan de gestion ambitieux a été élaboré par le CEN couvrant la période 2020-2024.

L'année 2024 a été marquée entre autres par le lancement de l'étude de faisabilité en faveur de la renaturation du méandre de Lamiat ainsi que par l'aménagement du

site pour l'accueil du public. Cet aménagement consiste notamment à la mise en place d'observatoires, de signalétiques sur la biodiversité et les milieux observables à l'île Vieille, ainsi que de faciliter l'accès aux PMR et de sécuriser le site.

La révision du plan de gestion est prévue en 2025.



Lône du Marais de l'île Vieille - ©L.Schaeffer



Aménagement réalisé dans le cadre du plan de gestion - ©C.Bravo

La procédure d'extension des périmètres des sites Natura 2000 "Rhône Aval" et "Petit Rhône"

Parmi les 8 sites Natura 2000 animés par le Parc naturel régional de Camargue, 3 suivent actuellement une procédure d'extension de leur périmètre. Il s'agit des sites "Rhône Aval", "Petit Rhône" et "Camargue". Ces projets, validés en COPIL, visent à améliorer la cohérence de ces périmètres afin de faciliter la gestion des milieux rivulaires.

À la suite de la rédaction d'un argumentaire scientifique en 2021, 3 réunions de concertations ont été animées par le Parc de Camargue de 2023 à 2025. Les objectifs de ces réunions ont été de présenter par secteur les modifications prévues et de recueillir les avis et les questionnements des communes et des communautés de communes. Cette étape permet de préparer au mieux la consultation officielle avant le classement des nouveaux périmètres prévu pour 2027.



En premier plan : le contre canal de Villeneuve-les-Avignon – En second plan : la Plaine de l'Abbaye – En troisième plan : le Fort Saint-André
3 secteurs présentés dans le projet d'extension du périmètre du site "Rhône Aval" – ©C.Bravo

Actualités des sites “Mer et Littoral”

Conférence de fin du Life MarHa

Les 1^{er} et 2 avril a eu lieu à Marseille la conférence de clôture du projet LIFE MARHA (Marine Habitat), mené par l'Office Français de la Biodiversité. Le Parc y participe pour ses sites “Camargue” et “Bancs sableux de l'Espiguette”. Plus de 200 gestionnaires d'aires marines protégées, représentants d'usagers professionnels et de loisirs en mer, services de l'État, collectivités littorales, associations, et bénéficiaires associés du projet ont suivi ce bilan des 8 années d'actions menées pour comprendre et améliorer l'état de conservation des habitats marins et poursuivre la dynamique ainsi générée sur les différents thèmes :

- connaissances et évaluation de l'état de conservation ;
- services écosystémiques et enjeux de conservation ;
- accompagnement des changements de comportements ;

- réduction de l'impact des activités professionnelles ;
- gestion et gouvernance des sites.

Le Parc naturel régional de Camargue a notamment fait un retour d'expériences sur ces travaux en matière de suivi de la fréquentation, sensibilisation de différents publics et amélioration de la gouvernance.

L'année 2025 sera consacrée à la finalisation des derniers travaux et rapports, à la valorisation de l'ensemble des actions, outils et documents produits dans le cadre du projet, ainsi qu'à la préparation de l'après Life qui est indispensable pour assurer la pérennisation des progrès accomplis.

Plus d'information ici : <https://www.life-marha.fr/node/444>



Suivi du Grand dauphin en Camargue de 2021 à 2024 : état initial de la population

De 2021 à 2024, le Parc naturel régional de Camargue a coordonné une étude sur le suivi du Grand dauphin (*Tursiops truncatus*) au sein des sites Natura 2000 « Camargue » et « Bancs sableux de l'Espiguette » avec pour objectif de renforcer les connaissances sur l'espèce et d'établir un état initial de la population dans ces aires marines protégées. Les suivis protocolés et les observations opportunistes réalisés lors de nos missions en mer ainsi que dans le cadre d'un partenariat avec une structure effectuant des sorties grand public biodiversité marine (Découverte du Vivant) nous ont permis d'obtenir de nombreuses données de photo-identification. Ainsi, plusieurs résultats majeurs ont été obtenus :

- Distribution : Présence du Grand dauphin toute l'année, sans saisonnalité marquée. La zone “Camargue”, jusqu'aux 12 milles nautiques, affiche le taux de rencontre le plus élevé, suggérant une présence plus marquée au large.
- Comportement : Répartition homogène des comportements d'alimentation, de socialisation et de déplacement sur l'ensemble des sites.
- Composition des groupes : La présence

fréquente de jeunes individus et l'observation ponctuelle de couples mère-petit indiquent un possible rôle de la zone pour la reproduction, bien que l'identification précise de ces sites demeure complexe pour une espèce aussi mobile.

- Structure sociale : L'analyse des données révèle un taux de recapture de 38 %, témoignant de la présence probable d'individus résidents. De futures études à l'échelle du golfe du Lion et de l'ensemble de la Méditerranée pourraient permettre de mieux comprendre les connexions de l'espèce en Camargue avec les populations d'aires marines protégées adjacentes.

Ces résultats rappellent l'importance cruciale de la préservation des sites Natura 2000, essentiels, en Camargue, pour toutes les fonctions vitales du Grand dauphin.

Ce projet a été soutenu financièrement et techniquement par l'Office français de la biodiversité, avec l'appui scientifique d'EcoOcéan Institut et de l'association Miraceti.

Plus d'infos ici : <https://pnr-camargue.n2000.fr/actualites/la-camargue-un-secteur-cle-pour-le-grand-dauphin>



Renouvellement du cantonnement de pêche et renfort saisonnier pour la gestion des zones marines protégées du site Camargue

Fin 2023, suite au bilan de dix années de gestion et à la concertation, le cantonnement de pêche du golfe de Beauduc a été renouvelé pour une durée indéterminée. Créé en 2013 à la demande des pêcheurs professionnels aux petits métiers pour restaurer des fonds dégradés par des décennies de chalutage illégal, cette zone de protection forte interdit tout type de pêche, la plongée, le dragage et le mouillage. Les pêcheurs ont voté à l'unanimité cette reconduction et l'IFREMER a émis un avis positif.

Par ailleurs, depuis 2023, grâce au dispositif « Garde régionale marine » mis en place par la Région Sud-PACA avec le concours de l'Europe (FEAMPA), le Parc bénéficie d'un renfort saisonnier avec deux écogardes marins qui appuient le pôle mer sur la surveillance, la sensibilisation et les suivis du site Camargue.



Balises du cantonnement de pêche et phare de La Gacholle - ©PNRC

Des panneaux de sensibilisation pour la préservation de la biodiversité marine en Camargue

Dans le cadre du programme Life MarHa, porté par l'Office français de la biodiversité, 4 panneaux de sensibilisation ont été installés sur des plages emblématiques du Parc naturel régional de Camargue.

Ces panneaux s'adressent à tous les usagers du littoral: pêcheurs de loisir, amateurs de sports nautiques, promeneurs, scolaires, associations... Illustrés d'une carte de situation et de mise en avant des enjeux, ils transmettent des informations claires et illustrées sur la biodiversité marine locale, des écogestes à adopter pour préserver ces milieux fragiles, et des QR codes pour télécharger des ressources utiles (comme la plaquette "pêche responsable"). Enfin,

une vitrine d'affichage permet d'indiquer les actualités, conférences, et réglementations du site.

Ainsi, on peut les retrouver Plage Est (Saintes-Maries-de-la-Mer), Plage de Piémanson (Arles), Anse de Carteau (Port-Saint-Louis-du-Rhône) et pour le dernier panneau installé, à l'entrée de la zone de protection de biotope de la pointe de Beauduc (Arles).

Vous pouvez retrouver l'ensemble de ces outils de communication à l'adresse suivante: <https://lpr-camargue.n2000.fr/les-sites-du-parc/le-site-camargue/la-vie-du-site>.

N'hésitez pas à les consulter et à les télécharger.

Panneau de la pointe de Beauduc - ©PNRC



Actualités des sites "Trois Marais"

Restauration des marais de Port-Saint-Louis-du-Rhône



Prairie humide méditerranéenne envahie par les frênes
©G.Ploteau

Sur les marais de Port-Saint-Louis-du-Rhône, les prairies humides et les marais à marisques sont l'expression de l'influence de la nappe phréatique de la Crau.

Ces habitats habituellement présents en altitude dans des tourbières sont uniques en Méditerranée et en régression depuis plusieurs années. Les prairies humides, sont menacées par endroits par la colonisation des frênes. Cette dégradation est très préoccupante pour les chasseurs et manadiers.

La commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône, accompagnée par le Parc de Camargue a obtenu des crédits du fonds vert afin de financer des travaux de gyrobroyage des ligneux sur 15 ha qui seront complétés par du pâturage.

Ce chantier se déroulera sur 3 ans de manière à réouvrir des surfaces en mosaïque afin que le bétail puisse contenir la repousse, avec l'objectif de restaurer l'habitat de prairie humide méditerranéenne. Le lancement des travaux est prévu pour le second semestre 2025.

Signature d'une charte Natura 2000 sur la vallée des Baux

Sur la vallée des Baux, un couple de propriétaire a souhaité s'engager dans une démarche globale de restauration de zone humide

Le Parc de Camargue a accompagné cette démarche qui s'est traduite notamment par la signature d'une charte Natura 2000 validée par les services de l'État, fin 2024.

Les parcelles engagées seront exonérées de la Taxe sur le foncier sur le non-bâti pendant 5 ans.

Parcelles concernées par la charte Natura 2000
©G.Ploteau



Contacts :

- Cheffe du service Eau, Biodiversité et Développement rural : Magali GORCE - Tél. 04 90 97 93 98
- Animateur des sites « Camargue » : Alexandre CRESTEY - Tél. 04 90 97 19 28
- Animateur des sites « Rhodaniens » : Charles BRAVO - Tél. 06 26 14 70 82
- Animatrice des sites « Trois Marais » : Julie MENGARELLI - Tél. 04 90 97 93 95
- Animatrice du site « Bancs sableux de l'Espiguette » : Delphine MAROBIN-LOUCHE - Tél. 04 90 97 19 26

Président(e)s des Comités de Pilotage locaux :

- Présidents du COPIL « Camargue » : Christophe LUCAS, Préfet Maritime de Méditerranée et Pierre RAVIOL, Adjoint au Maire d'Arles
- Président des COPIL « Rhône Aval » et « Petit Rhône » : Gilles DUMAS, Maire de Fourques
- Président du COPIL « Marais de l'Île Vieille » : Jean LEBEGUE, Adjoint au Maire de Mondragon
- Présidente du COPIL « Trois Marais » : Catherine BALGUERIE-RAULET, Adjointe au Maire d'Arles
- Présidents du COPIL « Bancs sableux de l'Espiguette » : Christophe LUCAS, Préfet Maritime de Méditerranée et Robert CRAUSTE, Maire du Grau-du-Roi

Liens utiles :

Site internet du Parc : www.parc-camargue.fr – Site internet des sites Natura 2000 en basse vallée du Rhône : pnr-camargue.n2000.fr
Page Facebook du Parc : www.facebook.com/parc.naturel.region.camargue/?locale=fr_FR

AVEC LE SOUTIEN DE :



EN COLLABORATION AVEC :

